



Délibération n°2022-152

Date de la convocation : 14 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Remboursement de la part des emprunts écoles maternelles Habas/Pouillon

Le mardi 20 décembre 2022 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Jean Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Jean-François LATASTE, Corinne de PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Marie-Françoise LABORDE, ,

Suppléant : Luc de MONSABERT,

Procurations : Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Marie-Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Sophie ROBERT à Roger LARRODE, Annie LAGELOUZE à Véronique GOMES,

Absents : Roland DUCAMP, Valérie BRETTHOUS, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Henri LALANNE

Secrétaire de séance : Dominique DUPUY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

CONSIDÉRANT que les tableaux d'amortissements des emprunts étant connus jusqu'à leur terme,

Dans le cadre du transfert de compétence maternelles, la Communauté de communes doit rembourser l'annuité de la part de l'emprunt liée à la surface des bâtiments des maternelles.

Ainsi, les communes concernées ont transmis les tableaux d'amortissement des emprunts avec la part de l'emprunt ayant financés les investissements des maternelles.

Le tableau ci-dessous indique la part du capital restant dû chaque année à compter de 2023 et jusqu'à extinction des emprunts proratisé à la surface concernant la compétence maternelles transférée à la Communauté de communes.

Cette délibération servira de justificatif chaque année à compter de l'exercice 2023 pour le remboursement de la part des emprunts des maternelles d'Habas et Pouillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants de l'annuité de la part de l'emprunt liée à la surface des bâtiments maternelles comme mentionnés ci-dessus ;
- **DIT QUE** cet échéancier sert de justificatif pour le remboursement des emprunts aux communes de Pouillon et d'Habas à compter de 2023 et jusqu'à extinction des emprunts.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.



Année	Commune	Capital restant dû au 31/12/N part maternelle CC	Amortissement du Capital	Intérêts	Total annuité
2023	Habas	48 875,98	6 854,81	2 760,95	9 615,76
	Pouillon	5 156,86	4 996,00	324,89	5 320,89
		142 335,47	9 901,41	2 554,84	12 456,25
	Total Pouillon	147 492,33	14 897,41	2 879,73	17 777,14
2024	Habas	41 681,88	7 194,12	2 421,64	9 615,76
	Pouillon	-	5 156,86	165,02	5 321,88
		132 262,65	10 072,82	2 383,43	12 456,25
	Total Pouillon	132 262,65	15 229,68	2 548,45	17 778,13
2025	Habas	34 131,54	7 550,32	2 065,44	9 615,76
	Pouillon	122 015,46	10 247,19	2 209,06	12 456,25
2026	Habas	26 207,29	7 924,25	1 691,51	9 615,76
	Pouillon	111 590,88	10 424,58	2 031,67	12 456,25
2027	Habas	20 090,48	8 316,81	1 298,95	9 615,76
	Pouillon	100 985,84	10 605,04	1 851,21	12 456,25
2028	Habas	9 161,57	8 728,91	886,85	9 615,76
	Pouillon	90 197,21	10 788,63	1 667,61	12 456,25
2029	Habas	-	9 161,57	454,20	9 615,77
	Pouillon	79 221,81	10 975,39	1 480,85	12 456,25
2030	Pouillon	68 056,42	11 165,39	1 290,85	12 456,25
2031	Pouillon	56 697,74	11 358,68	1 097,57	12 456,25
2032	Pouillon	45 142,42	11 555,31	900,93	12 456,25
2033	Pouillon	33 387,07	11 755,35	700,90	12 456,25
2034	Pouillon	21 428,23	11 958,85	497,40	12 456,25
2035	Pouillon	9 262,35	12 165,88	290,37	12 456,25
2036	Pouillon	-	9 262,35	79,84	9 342,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE

